

Plates-formes élév. mobiles de pers. - Initiale

A partir du 1er janvier 2020, la recommandation R372m devient la recommandation CACES® R486 -
Nacelles élévatrices - P.E.M.P Catégories 1A, 1B, 3A et/ou 3B

Objectifs

Obtenir le Certificat d'Aptitude à Conduire En Sécurité (CACES®).

Public Visé

- Artisan ou salarié d'une entreprise du bâtiment.

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

- Maîtriser la lecture, l'écriture et la compréhension du français.
- Aptitude médicale à la conduite de l'engin.
- Etre âgé de 18 ans et plus.

Parcours pédagogique

Jour 1 – THEORIE :

1. La réglementation : décret et arrêté du 02.12.98 ; recommandation CRAMR486.

- Identification des différents organismes de prévention.
- Connaître les obligations du constructeur.
- Connaître les obligations des employeurs et la responsabilité du conducteur.

2. Classification, technologie.

- Différents types d'appareils.
- Technologie des différents organes de la PEMP.

3. Les caractéristiques.

- Connaître les caractéristiques, les utilisations courantes, les avantages et les inconvénients de chaque PEMP en fonction de sa catégorie.
- Connaître les principaux risques liés à l'utilisation des PEMP.
- Les interdictions.

4. La sécurité.

- Connaître les règles de stabilité, de conduite, de circulation et de stationnement.
- L'adéquation de la PEMP en fonction du travail à effectuer • Les organes de sécurité et leur vérification.
- Utilisation du poste de secours.

Jour 2 – PRATIQUE :

1. L'adéquation.

- Effectuer l'examen de l'adéquation.

2. Vérifications et prise de poste.

- Contrôle de l'état de la PEMP.
- Contrôle des dispositifs de sécurité.

3. Le positionnement.

- Les gestes de commandement.
- Positionnement selon les types de travaux.
- Mettre en place le balisage, la signalisation.
- Le stationnement.

4. Plate-forme de travail en élévation.

- Conduite et circulation dans différentes configurations.
- Règles et panneaux de circulation.

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

5. Secours.

- Effectuer les manoeuvres de secours.

Jour 3 – TESTS :

1. Evaluation théorique.
2. Evaluations pratiques Test CACES® suivant le référentiel CNAMTS R486.

Les + métier

Les engins et appareils de levage étant des équipements dangereux s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés, le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) met à disposition des entreprises des éléments permettant d'évaluer les connaissances et le savoir-faire des conducteurs. Le permis CACES®, permet de valider les acquis théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'équipement spécifiques, en sécurité.

Objectifs pédagogiques

- Situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements de l'engin pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort.
- Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en oeuvre lors de l'utilisation d'une PEMP (décret et arrêté du 02.12.98 –recommandation CRAM R 386).
- Réaliser en sécurité les opérations prescrites, impliquant la mise en oeuvre d'une PEMP.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel.
- Apports théoriques sur vidéo-projecteur, exercices théoriques.
- Exercices pratiques.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et certifié

Méthodes et modalités d'évaluation

- Feuilles d'émargement.
- Fiches d'évaluation.
- Tests d'aptitude écrit et pratique

Modalités d'Accessibilité

Personne en situation de handicap : l'entreprise doit en informer le CTFPA 15 jours avant le début de la session afin d'en vérifier l'accessibilité

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) :	816.00 €
Intra (Par Jour) :	Nous consulter